

1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 E 21 D'APRILE DI U
2026

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026
REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026

2026/O1/014

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR CHARLES
VOGLIMACCI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

OBJET : Cité Fesch

Monsieur le Conseiller,
Je vous remercie pour votre question.

Le rappel de nos compétences lors de votre propos liminaire souligne clairement l'étendue des responsabilités qui incombent à la Collectivité de Corse en matière d'établissements scolaires.

Avec 47 EPLE aux profils, aux âges et aux besoins très différents, nous faisons face à un parc immobilier vaste, hétérogène et parfois très ancien. La cité scolaire Fesch en est l'un des exemples les plus emblématiques. Un bâtiment construit au début du XIXème siècle, une situation centrale, une fréquentation quotidienne importante, un patrimoine architectural et à fortiori sa vétusté. Vous l'aurez compris, la cité Fesch concentre à elle seule l'ensemble des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Je mesure, Monsieur le Conseiller, l'attachement des Aiacchini à cet établissement. Le Fesch fait partie de votre histoire collective et de votre vie démocratique.

Aujourd'hui, les enjeux sont donc concrets : garantir la sécurité, le confort et la fonctionnalité des locaux pour les élèves et les personnels. C'est sur ces priorités que nous concentrons notre action, avec la même exigence pour tous les établissements de Corse.

Je veux être parfaitement claire : la sécurité de l'établissement est aujourd'hui garantie. La dernière visite de la Sous-Commission Départementale de Sécurité, du 29 janvier 2026 et transmise le 20 mars dernier, a donné lieu à une réaction immédiate de nos services. Les mesures prescrites ont été engagées sans délai :

- commandes passées,
- interventions programmées,
- organisation opérationnelle pour le système d'alarme,
- planification des travaux techniques dès l'attribution des marchés, prévue pour la fin du mois de mai.
-

Concernant la toiture, un ingénieur expert en structures a été missionné et s'est rendu sur place le 8 avril dernier. Les conclusions sont nettes : la charpente est en bon état et l'exploitation du bâtiment peut se poursuivre en toute sécurité.

Nous avons évidemment engagé la préparation de la réfection complète de la toiture. La maîtrise d'œuvre est mobilisée, la consultation des entreprises est en cours, et le calendrier sera communiqué aux équipes avec lesquelles nous sommes régulièrement en contact, dès sa finalisation. Le coût de l'opération est estimé à environ un million d'euros.

Parallèlement, nous avons poursuivi les investissements nécessaires pour maintenir la qualité de l'offre éducative et l'accessibilité de l'établissement. La cité scolaire Fesch accueille depuis la rentrée de septembre la formation DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique, rendue possible par un investissement global de 330 000 €. Nous avons également conduit une opération importante de mise en accessibilité pour un montant de 480 000 €, afin de garantir à toutes et tous, élèves et équipe pédagogique un accès digne et sécurisé.

Ces actions ne relèvent ni de l'urgence improvisée ni de l'affichage. Elles s'inscrivent dans une stratégie cohérente, qui combine interventions immédiates et programmation de long terme.

C'est précisément l'objet du Programme pluriannuel d'investissement que vous évoquez et qui est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un exercice exigeant, qui doit tenir compte de la diversité des situations, des priorités de sécurité, des besoins pédagogiques, et des capacités financières de la Collectivité de Corse. Ce travail est mené avec nos partenaires, notamment l'AUE, la Banque des Territoires, la Banque européenne d'investissement afin de structurer des projets de rénovation durables et soutenables, adapté à la réalité singulière de chaque établissement. Votre question me permet de réaffirmer sans équivoque que la Collectivité de Corse assume pleinement ses responsabilités. Elle agit, elle priorise, elle arbitre et elle avance.

Le PPI sera présenté dès que l'ensemble des éléments techniques, financiers et calendaires seront consolidés. Il doit être un document solide, crédible et opérationnel.

Notre objectif est simple et constant : garantir, sur tout le territoire, des établissements sûrs, fonctionnels et adaptés aux besoins des élèves et des personnels.

Je vous remercie !